EL PAÍS

26 novembre 2026 | Édition Internationale (Français) | S'abonner · Se connecter

EDAR : le consensus sur le nucléaire n'efface pas les fractures avant les trilogues

L'article 5, point a), paragraphe 3 du projet de règlement EDAR prévoit de compter jusqu'à 12 points de pourcentage d'énergie nucléaire comme contribution équivalente aux objectifs renouvelables. Autour de cette ligne, les débats à Bruxelles opposent ceux qui veulent verrouiller la trajectoire verte aux partisans d'un cadre plus souple sur le mix énergétique, les sanctions et le coût de la transition.

AGATHE GUISSET | Bruxelles · 26 nov. 2026 – 19h00 CET

Enregistrer · Partager · Écouter · Commentaires

> *« Le nucléaire est bas carbone mais il n'est pas renouvelable. La révision de la gouvernance de l'Union de l'énergie ne doit pas brouiller une distinction essentielle. »*
>
> **— Tribune des Verts/ALE et de l'Alliance Énergies Vertes**

Le 17 novembre, les Verts/ALE et l'Alliance Énergies Vertes ont publié une tribune — reprise par la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* — suivie d'un communiqué commun réunissant des élus des Verts/ALE, du S&D, de Renew, de The Left et du PPE. Tous s'accordent sur une définition : le nucléaire peut réduire les émissions de gaz à effet de serre, mais il n'est pas une énergie renouvelable.

Deux jours plus tard, le 19 novembre, la Commission européenne a précisé sa position par communiqué. Elle rappelle que la taxonomie verte, lancée en 2018 et étendue en 2023, classe le nucléaire parmi les activités « transitoires » bas-carbone utiles aux échéances de 2030, 2040 et 2050, tout en soulignant que l'article 194, paragraphe 2 du TFUE laisse à chaque État membre le choix de son bouquet énergétique. L'exécutif européen insiste sur une triple orientation : priorité à l'électrification par les renouvelables, pragmatisme dans les moyens et liberté de mise en œuvre.

12 points de pourcentage, deux calendriers et des objectifs en débat

En s'appuyant sur la directive RED III (2023/2413), les Verts/ALE et l'Alliance Énergies Vertes demandent la suppression de l'équivalence de 12 % prévue à l'article 5, point a), paragraphe 3, ainsi que des renvois à l'article 19 et à l'annexe I. Ils craignent qu'une comptabilité équivalente donne l'illusion que l'objectif de 65 % d'énergies renouvelables en 2040 est tenu sur le papier, alors que les investissements dans l'éolien, le solaire, les réseaux, le stockage et les interconnexions restent essentiels. Ils réclament aussi une rubrique distincte pour le nucléaire dans les plans nationaux intégrés en matière d'énergie et de climat (PNEC), détaillant coûts, délais, sûreté, déchets et approvisionnement en uranium ou en services d'enrichissement.

L'eurodéputé Mohamed Chahim (S&D, commission ENVI) juge positif que le texte conserve les grands repères européens , -55 % d'émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, 42,5 % de renouvelables, -90 % d'émissions nettes en 2040 ; et rende contraignantes les trajectoires inscrites par les États dans leurs plans nationaux dès l'article 8, paragraphe 1. Il estime toutefois que l'article 5, point d) manque d'obligations chiffrées sur l'électrification des transports, des bâtiments et de l'industrie, et plaide pour une sortie progressive des subventions aux combustibles fossiles entre 2027 et 2030 afin de réorienter ces ressources vers les réseaux et les interconnexions.

À l'inverse, l'eurodéputée française Julie Rechagneux (Patriotes pour l'Europe, commission ITRE) juge que la reconnaissance du nucléaire dans EDAR est trop limitée dans le temps : le seuil de 12 % ne s'appliquerait qu'aux plans allant « jusqu'en 2030 », alors que le premier plan prévu par le règlement couvre 2031-2040. Elle conteste aussi l'obligation de réduire la production continue, qu'elle estime pénalisante pour les capacités pilotables bas-carbone dans des régions déjà fortement décarbonées et sensibles aux variations de production, et relève des malfaçons dans le projet initial de la Commission, comme des chiffres qui changent d'un article à l'autre ou des décalages de calendrier.

Sanctions financières, factures d'énergie et votes en commission

Julie Rechagneux critique le passage d'une logique fondée sur la coopération et la pression entre pairs (comme en 2018) à un dispositif assorti de plans correctifs puis d'une contribution financière en cas de « retard important » (article 39 et annexe II bis), qu'elle assimile à une amende au mégawattheure, ainsi que le recours aux actes délégués (articles 27 et 42). Elle s'inquiète aussi des effets d'un ratio plafonnant le prix de l'électricité par rapport au gaz à partir de 2030 (2,5 fois pour les ménages, 2 fois pour les entreprises) sur les foyers ruraux ou périurbains dépendant de leur voiture ou du chauffage au gaz, et réclame une clause de sauvegarde activable plus facilement face à un choc local ou climatique.

Mohamed Chahim met l'accent sur une autre priorité : rendre la lutte contre la précarité énergétique obligatoire. Il juge l'article 3, paragraphe 3, point d) trop peu contraignant — puisqu'il ne prévoit qu'un objectif national indicatif lorsque le nombre de ménages touchés est élevé, et demande des objectifs obligatoires accompagnés de mesures concrètes et d'un calendrier, ainsi qu'un suivi annuel harmonisé à l'article 35 plutôt qu'une évaluation bisannuelle.

Le compte rendu de la commission ENVI du 21 novembre, sous la présidence de Pierfrancesco Maran (S&D) avec Pascal Arimont (PPE) comme rapporteur , illustre des votes très contrastés selon les amendements. Celui de Pierfrancesco Maran sur la flexibilité accordée à l'Ukraine dans le préambule a été adopté (6 voix pour, 1 contre, 1 abstention), tout comme celui d'Esther Herranz Garcia (PPE) sur l'interconnexion des régions isolées et le calcul de l'énergie non livrée faute d'infrastructures (13 voix pour, 0 contre). À l'inverse, l'amendement d'Anja Hazekamp (The Left) sur la biodiversité et le bien-être animal à l'article 11 a été rejeté (5 voix pour, 6 abstentions), tandis que d'autres dispositions , comme la définition des combustibles fossiles ou le dialogue consultatif annuel avec les pays tiers fournisseurs à l'article 14 , ont donné lieu à des ajustements ou des renvois.

En commission ENVI, des élus social-démocrates ont vivement reproché au PPE d'avoir voté avec l'extrême droite, ravivant les tensions entre groupes pro-européens, pendant que Pascal Arimont appelle à bâtir des compromis larges. Avant les trilogues, la suite des débats sur

EDAR dépendra de la capacité à réunir une majorité solide malgré les divergences sur les sanctions, le coût pour les ménages et les équilibres politiques.

À LIRE ÉGALEMENT DANS NOS COLONNES

· *Le piège du GNL américain : comment Washington tente d'infléchir la loi énergétique européenne*

· *Tribuna | « Pour une transition raisonnée et juste » : le plaidoyer des eurodéputées du PPE pour le nucléaire et les interconnexions*

© EDICIONES EL PAÍS S.L. — Tous droits réservés. Analyse réalisée dans le cadre de la 9e édition du Brussels' World Simulation (BWS) à Sciences Po Aix.